

onsieur mon Frere,

es jours passez je vous manday la nouvelle de la paix faite entre les Couronnes de Suède & de Dannemarc & entre le Roy de Dannemarc, & nostre Estat. Je ne doute point que vous n'ayez eu le mesme avis d'ailleurs. Mais depuis sont arrivées les lettres de nos Ambassadeurs du 23 du passez qui en parlent clairement sans toutefois nous donner les conditions. lesquelles ils portent sur mesmes et croit on qu'ils seront ici bientost. Il y a pour que passe par ici un gentilhomme Francois pour porter la nouvelle des negociations de la paix en France. Ce que j'ay appris est que la Couronne de Suède a obtenu le droit de possession pour toujours de Gothland & avec le chasteau & la ville de Wisby, de Ousiel avec Aronsburg, de Fampelare avec les Herredalen et pour assurance de non plus turbando le Roy leur donne en main pour 30 ans Halland avec Holmetadt, Warberg Laholm & toutes les fortresses qui y sont. &

estoit en que les dans veulent avoir les places apres les termes expirez qu'ils sont obliges a rendre ala Couronne de Suède de autres terres aussi bonas que celles ci. Item que les Rois de Danemarck a renouves a toutes les pretentions que le Roy de Danemarck a eues sur le Royaume de Suède et records que les dans passeront les subterres en Suède comme autres estampes. que les Suedes ne passeront aucuns subterres au Roy et que telle ou telle journa de la Couronne de Danemarck. Que sur de la Couronne de Danemarck passeront les subterres comme est port par les traites de 1659. laquelle taxeront et mesme les Rois que

Hug. 37.

la nostre. Voilà des conditions bien dures à un Roy  
 d'estol aage pour un, & auctorité. et les quelles aussi nous trou-  
 vons plus sensibles, qu'on ne soit figures, & de dommage  
 les accours de nosres commeres. Messieurs les Etats  
 d'Hollands s'ussent mieux fait de s'offrir en S. A. & s'ussent  
 son avis. Nous verrons ce qu'ils feront à l'avenir de nos Am-  
 bassades, lesquelles peut estre seront ici devant que ces Assen-  
 blées soit dissolues. Cependant ils auront loisir de s'adonner à  
 leurs devoirs qui veulent chercher sa qu'on a perdu de son  
 les. Le fils du Conseiller Commode s'est de Rostock  
 du 26 du passé que M. Grotius estoit arrivé la  
 de Suède. Le Roy lui avoit fait present de  $\frac{10}{m}$   
 & de son ordre dans chains d'or de son ducats & de  
 ne me d'ailleurs de 1000 Rixdalls. mais il demeure hors  
 d'emploi, & aura occasion de commenter l'histoire de l'Eu-  
 rope qui découvre le secret de son Prince pour quoi il prout.  
 Ma chere Compagne me prie de vous recommander les Srs  
 du Friso & Bockel qui sont nommez à la Magistrature  
 de Botou. Elle se promet quelle pourra garantir les expo-  
 sitions que Mademoiselle Schads a conceu de vostre fa-  
 veur de cest affaire. On me demande si estoit veur que M.  
 de Nordhert a esté fait Conseiller de S. A. j'ai respondu non  
 sçavoir, comme aussi de fait je ne sçavois rien de tout. Je me dou-  
 te neantmoins qu'il y ait quelq. chose de d'ostement, & vous prie  
 de vous en procurer quel un aye quelq. gratification à nostre preju-  
 dice comme il a esté autrefois en la promotion de M. M. nullo sci-  
 nato ordens ne poyez être. Si est en integrity & s'assurons vous  
 que je ne parle pas pour moi seul mais pour tous les. Au reste je  
 vous le dit tout acquiesçant pour le mieux & vous demeure  
 Monsieur mon frere  
 Mathias le 26 de Septembre 1645

Je suis & de mesmes seul le despus  
 de veines. tous nos salons  
 ont par tout & s'en va  
 & de la f. apud.

Switsur neobresant  
 D. de l'Alshen

2010  
52  
5  
7  
hi  
il  
pe  
h  
25  
u:  
st  
25  
tt  
60  
u  
u  
u  
5



l'ad. l'abs de com. et ports par les traites d'ordon. l'agullo taxs onduct vres. mo l'ho d'or gus

Myn Heer  
Myn Heer van Zuylochem  
Ridder Raad en Secretaris  
van den Hoochste

Uit Leiden

